

PROJET PEDAGOGIQUE 2012/2013

I Descriptif de l'accueil de loisirs

Le Centre D et JP Lasalle :

L'accueil de loisirs D et JP LASALLE de la commune de Semblançay est un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille les enfants de la commune et des communes voisines.

Contact :

Centre de loisirs

Dominique et Jean Pierre LASALLE

Mairie

37360 SEMBLANÇAY

Tél : 06 58 73 97 34

Site Internet : <http://ca.semblancay.free.fr/>

Email : centreloisirs@laposte.net

Effectifs prévus :

De 30 à 40 enfants les mercredis,

De 20 à 30 enfants les petites vacances (Toussaint, Février et Avril),

Une centaine en juillet,

Une vingtaine en août.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centreloisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Périodes et horaires d'ouverture :

Mercredis et les vacances scolaires : Toussaint, Février, Pâques, Juillet et les deux premières semaines du mois d'août. Il sera éventuellement ouvert en fonction des demandes pour les vacances de Noël.

Ouverture de 7h30 à 18h30, avec une mise en place d'une garderie le matin et le soir, afin de répondre aux attentes des familles.

Composition de l'équipe

une directrice DEJEPS animation sociale

deux animateurs BAFA

deux aides animateurs

Une responsable de la cuisine, assure l'entretien des locaux, la réception et distribution des repas dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les activités dominantes :

La mise en place d'activités de proximité est fortement privilégiée. En effet, des sorties organisées dans les environs du centre seront présentes tout au long de l'année. Des intervenants seront également impliqués selon les projets des enfants et animateurs. De plus, un partenariat avec la maison de retraite sera réalisé en fonction des différents projets d'animation.

Le matériel pédagogique :

La structure utilise les locaux de l'école primaire pour l'exercice de ses activités, l'endroit est sécurisant et clos. La mairie met à disposition la salle de référence, les dortoirs, une petite salle, la cuisine et la salle de motricité. Nous disposons d'une grande cour extérieure avec jeux et d'un terrain de sport à l'extérieur de l'école.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Nous disposons également d'une grande salle d'accueil, dite salle de référence. Elle est agencée pour accueillir les enfants le matin, le soir, pendant les vacances. C'est l'endroit qui favorise l'autonomie dans le jeu dans un espace qui garantit tant la sécurité physique (mobilier adapté), morale, qu'affective (repères). L'aménagement de la salle permet un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités: coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour les activités...

L'affichage est organisé autour de trois espaces :

- Un espace d'information (règles de vie, programme, possibilités de sorties...)
- Un espace d'exposition (notamment pour les réalisations des enfants).
- Un espace d'expression.

Tout le bâtiment est aux normes maternelles qui permet, le rituel de l'accueil terminé, l'usage de tout le bâtiment pour les activités toutes tranches d'âge confondues.

La salle sieste, située dans l'école, est à la disposition de tout enfant qui désire faire la sieste ou se retrouver dans un endroit calme. Chaque enfant a son petit lit. Un adulte reste avec eux pendant le temps de repos. Ce temps de repos peut être différent chaque jour, les enfants et l'animateur référent en décide ensemble.

Les déplacements s'effectuent tous ensemble (repas, lavage de mains collectifs, accès à l'extérieur...). En tout état de cause, les adultes créent un périmètre de sécurité afin de savoir à tout moment où sont les enfants à l'intérieur de leur autonomie (règles de vie bien établies et comprises par les enfants, éventuellement fermeture des portes d'accès général à clé, vigilance,...).

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Santé :

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants **sauf sur ordre d'un médecin et avec une ordonnance**. Nous délivrerons de **l'ARNICA** sous forme de granules ou pommade en cas de chute bénigne. L'équipe aura connaissance des fiches sanitaires des enfants et interviendra si besoin.

II Rappel des objectifs principaux du projet éducatif de l'organisateur

Rappel des objectifs éducatifs poursuivi par le bureau de l'association :

- Encourager les attitudes positives des enfants :
 - 1- Favoriser les connaissances de soi.
 - 2- Favoriser l'épanouissement de soi.
 - 3- Favoriser la vie en collectivité.

- Contenir les déviances :
 1. S'interdire toute discrimination, toute violence et toute intervention doctrinale, politique ou religieuse

 - 2- Modérer toute notion de concours ou de compétition.

Rappel des objectifs pédagogiques de la commune :

- Accorder une place importante à la créativité plutôt que la reproduction.
- Privilégier les activités de découvertes visant à une prise de conscience des enjeux liés au respect de l'environnement.
- Faire participer les enfants afin de développer leur esprit critique et donner la possibilité d'une initiative liée à certaines activités.
- Offrir des capacités d'écoute et d'expression à chaque enfant dans le groupe.
- Avoir le souci du rythme de l'enfant.
- Amener et initier l'enfant à des pratiques variées, souvent méconnues d'eux.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centreloisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

III Les intentions éducatives du directeur et de son équipe

⊗ **Proposer aux enfants un lieux agréable d'échange permettant l'activité de ses loisirs dans une démarche ludique et citoyenne .**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

| | |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général 1 | Offrir un cadre sécurisant aux enfants de leur prise en charge au centre jusqu'à leur départ |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none">• Respecter le rythme de chacun durant tout les moments de l'accueil : Etre vigilants sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc.) Alterner les activités physiques et calmes durant la journée• Garantir la libre expression de chacun dans le respect de l'autre : Proposer des temps de parole, des jeux coopératifs...• Rendre accessible aux enfants le respect de la collectivité• Mettre en place un visuel des différents espaces |
| Objectif général 2 | Permettre l'épanouissement de la personnalité |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none">• Proposer les activités individuelles autant que la pratique collective• Prendre le temps de vivre ses loisirs• Alterner les moments en grand groupe et petit groupe• Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge• Développer la curiosité du savoir, l'imagination et la créativité• Organiser des échanges avec des intervenants et/ou d'autres structures• Considérer l'enfant comme personne à part entière |
| Objectif général 3 | Favoriser l'autonomie |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none">• Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs et force de proposition• Permettre aux enfants de s'approprier leur accueil• Découvrir ou redécouvrir de leur environnement proche (environnement naturel, commerces, institutions...) |

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centreloisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

IV - LE FONCTIONNEMENT GENERAL

LES REPAS : Le déjeuner et le goûter

Ils réunissent les enfants prenant leur déjeuner et le goûter au centre avec au moins un animateur. Le repas est un moment convivial, de calme et de détente, la nourriture est équilibrée et bien présentée, chacun est invité à goûter les aliments.

Afin de responsabiliser les enfants, ils participent, chacun leur tour, à la mise et au débarrassage de la table. Chaque enfant, même les petits, se servent et nous les aidons à évaluer la quantité afin de, tout d'abord s'assurer qu'il y ai un partage équitable, et ensuite qu'il goûte a ce qu'il y a dans son assiette (on a le droit de pas aimer quelque chose...). Le repas est aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...)

La régie :

La régie est une organisation matérielle d'un local ou est entreposé le matériel pédagogique du centre. Des mini régie pourront être réalisées au sein des différentes tranches d'âges. Pour son bon fonctionnement, il suffira de remplir un « fiche matériel » pour tout nouvel achat. A l'entrée du local, un éventaire du matériel sera affiché, pour tout manquement, il suffira de le notifier afin d'y remédier. Tout matériel utilisé doit être ranger a sa place.

LE RESPECT DE LA VIE EN COLLECTIVITE

C'est le cadre qui propose des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs au sein d'un accueil collectif. Il est proposé par les enfants et complété par les animateurs si nécessaire. Ils sont affichés (sous quelque forme que se soit) pour permettre à chacun de s'y référer facilement et expliqué aux nouveaux enfants. Ces notions de respect ne sont pas immuables, ils peuvent évoluer, notamment au cours de l'année.

L'accueil :

L'accueil a lieu le matin entre 7h30 et 9h. A l'arrivée le centre est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à un animateur dans la salle d'accueil (et non déposé quel que soit l'âge de l'enfant).

Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour, et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage conçu à cet effet.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Le départ

Les parents viennent chercher leurs enfants à partir de 17h30 jusqu'à 18h30. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Une dérogation peut être accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe si une autre personne vient chercher l'enfant. Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher.

LA LOI

Les interdits, le négociable, les sanctions, seront l'affaire de tous. Le projet étant centré sur l'enfant, notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact d'une action, de l'évaluer, de la sanctionner. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant au centre à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister, d'en choisir les sanctions (voir en annexe la pédagogie de la sanction).

Les bases de « travail » sont :

1. Il est interdit de fumer dans les locaux accueillant les enfants,
2. Il est interdit de rentrer dans la cuisine.
3. Il est interdit de sortir du centre sans autorisation.

V – LES ACTIVITES

Les domaines d'activités.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...),
- Des activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Des activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, mini camps, découverte du milieu urbain, découverte d'autres milieux...),
- Des activités physiques et sportives,
- De la lecture, des contes.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Il y a différentes façons d'envisager l'activité :

Laisser jouer : un groupe d'enfants commencent un jeu sans danger particulier. L'animateur laisse faire tout en ayant une surveillance discrète.

Donner à jouer : l'activité initiée par le groupe d'enfant présente des lacunes (mauvais fonctionnement du jeu, etc.). L'animateur accompagne le groupe en leur donnant les moyens d'évoluer. Il s'écarte ou non ensuite.

Jouer avec : L'activité initiée présente des dangers ou le matériel n'est pas adapté à l'enfant. L'animateur intervient dans ses limites de compétences ou délègue un autre animateur auprès du groupe. L'accompagnement est nécessaire.

Faire jouer : l'animateur informe le groupe d'enfants des différents choix possibles d'activités préparées.

Le déroulement de la journée :

| | |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7h30 – 9h | Accueil échelonné des enfants et des parents. |
| 9h – 9h15 | Petite collation, pour les enfants arrivés tôt, elle n'est pas obligatoire. |
| 9h15 – 9h30 | Répartition des enfants dans leur groupe d'âge, vérification des présences. Les animateurs transmettent au directeur les effectifs. |
| 9h30 – 11h30 | Présentation de la journée et propositions d'activités. Prévoir un retour au calme, avant d'aller manger. |
| 11h45 – 13h | Repas – 11h45, pour les plus petits et 12h pour les plus grands. |
| 13h 14h15 | Temps calme pour les grands, sieste pour les plus petits. |
| 14h15 – 16h15 | Activités |
| 16h15 – 16h45 | Goûters par tranches d'âge. |
| 16h45 - 17h30 | Fin de l'activité, temps de discussion, rangement. |
| 17h30 – 18h30 | Jeux calmes libres ou organisés, départ échelonné des enfants, pointage et rangement du centre. |

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

LES MINI CAMPS

Nous organisons des mini camps sportifs ou culturels afin de proposer aux jeunes de 6 à 14 ans un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp. Les objectifs du camp reprennent dans leur globalité les objectifs du centre.

Les mini camps sont organisés en parallèle du centre de loisirs. Nous partons en autonomie complète sur quelques jours. L'installation du camp, les repas, la vie quotidienne en général sont partagés entre tous les participants.

VI – ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EQUIPE

Le directeur et l'ensemble des animateurs constituent l'équipe d'animation, chacun a différentes responsabilités et respectent le règlement intérieur (voir en annexe les responsabilités de chacun et le règlement intérieur). Afin d'organiser l'accueil des enfants et les projets d'animations il est indispensable que l'équipe se rencontre de manière régulière en réunions. Elles sont animées par le directeur. L'équipe se réunit deux fois par période (avant et après) afin :

En début : De préparer les activités. De mettre en place des projets. De prendre connaissance des enfants.

En fin : D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs. D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins. Bilan de la période, analyse des difficultés éventuelles, recherche de solutions.

De plus, des réunions peuvent être organisées au cours d'une période si un besoin se fait ressentir.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...). Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centreloisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Communication

Une communication efficace est primordiale afin de garantir une sérénité au sein de l'équipe. En effet, cela permet d'être cohérent par rapport aux enfants et aux parents. Elle repose sur 4 principes :

- Lors d'un différent avec un individu on s'appuie sur des faits et non des jugements,
- Nous sommes tous différents mais avançons dans des objectifs communs,
- Un non dit se traduit forcément par un comportement non verbal,
- Chacun est libre de ses opinions mais dans le respect de l'autre.

Dans de cadre d'un travail en équipe le mot **cohérence** est de rigueur, en effet, tout comportement mettant en doute la parole ou la compétence de l'autre sera fait lors d'une réunion d'équipe et non devant les enfants. Ils en va de la parole de l'équipe ainsi que sa cohésion. Il est important pour les repères de l'enfant d'avoir devant lui des individualités au sein d'une équipe qui avance dans les objectifs communs et non des individus compétitifs au sein d'une structure.

Evaluation

Les différents projets d'animation seront évalués au cours des réunions de travail de l'équipe. Les animateurs seront invités à réfléchir sur leur pratique et analyser leurs compétences. Les différents critères retenus permettant d'évaluer les objectifs poursuivis par l'équipe seront :

L'implication des enfants dans leur loisirs : projets d'enfants, décoration des salles, rangement après les activités...

La qualité de la communication entre les enfants : durant les temps d'échange les enfants s'écoutent, prennent la parole en sécurité...

La diversité des projets d'animation : les différents supports d'animation sont tantôt sportifs, culturels, créatifs, de découverte...

Leur sentiment de bien être au sein du centre : sont ils détendus, heureux, contents, retrouvent ils leurs copains, sont ils sourient, patient...

La mise en place de projet d'animation de proximité : concernant l'environnement, la culture, les commerces, les institutions, visites, découverte...

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

ANNEXES

LA PEDAGOGIE DE LA SANCTION

Des principes.

- Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse. – L'accueil de loisirs n'est pas le monde, il le représente, c'est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison et l'école, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même, ils ont droit à un joker par rapport à leurs difficultés de comportement. - **Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation**, elle est là pour ouvrir un nouveau commencement.

Des fonctions.

- **Une fonction politique** : la sanction rappelle la centralité de la loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe, elle réaffirme l'identité et l'intégrité du groupe. La loi est un lien qui relie aux autres.
- **Une fonction éthique** : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes. - **Une fonction psychologique** : elle signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu. - **Une fonction pédagogique** : elle rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence au centre : il est là pour apprendre à vivre avec les autres, partager.

LES RESPONSABILITES DES MEMBRES DE L'EQUIPE

La Direction :

Construit et propose le projet pédagogique, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.

Responsabilités et fonctions :

Responsabilité de la mise en œuvre du projet pédagogique sous l'autorité des membres du bureau.

Responsabilité pénale.

Relations avec les partenaires extérieurs, les prestataires de services (piscine, bibliothèque...), les associations locales, les familles...

Communication avec les enfants et les familles.

Gestion de l'équipement.

Développement des partenariats.

Animation et pilotage des équipes.

La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires,

Responsable du budget et du matériel.

Il conseil et oriente les animateurs dans la conduite de leur projet.

L'Animateur :

Accueillir et animer en toute sécurité, les enfants dans le centre de loisirs. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités.

Il est responsable d'un groupe d'enfant, il est le meneur du projet d'animation, répondant aux objectifs du projet pédagogique.

Il est membre de l'équipe d'animation, il s'intègre, participe.

Il enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.

Participe activement aux réunions et aux différents temps de la vie quotidienne.

Il est le médiateur au sein du groupe d'enfants, gère les conflits, garantit le respect des règles de vie.

Il est à l'écoute des enfants et facilite : échanges et partages.

Il joue avec l'enfant, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centreloisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110

Il aménage des espaces sécurisants ;

Il prépare, met en œuvre et réalise des animations.

Il communique avec les parents.

Il est force de propositions.

Un animateur est garant de la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant.

En général :

Les châtiments corporels sont interdits. De même qu'il est interdit de fumer dans les locaux.

Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.

Physique : Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire,

Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel, veiller à établir une progression dans l'activité, adapter l'activité à la tranche d'âge, connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements), contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.

Morale : La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation des enfants. De plus, il nous faut surveiller : notre langage, notre tenue vestimentaire, les attitudes trop familières entre adultes, notre discrétion quant à ce que nous, adultes, sommes.

Affective : Attention, nous ne sommes pas des parents ! Il nous faut gérer avec prudence les tendres effusions ainsi que l'attachement dans les deux sens. De toute façon, veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre. Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

Nous nous attacherons à créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

Association Centre de Loisirs D&JP Lasalle

Mairie – 7 Place Jacques de Beaune – 37360 Semblançay- Tél 06 58 73 97 34

E-mail : centrelouisirs@laposte.net - Site internet : <http://ca.semblancay.free.fr/> - N° d'agrément : 0370168CL000110